



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 1^{er} février en visioconférence.

SONT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Robert Jacob jr, directeur de l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	MEMBRES DU PERSONNEL	
		Carl Geoffroy, personnel enseignant	<input checked="" type="checkbox"/>
		Patrick Léveillé, personnel enseignant	<input checked="" type="checkbox"/>
		Guillaume Massé, personnel enseignant	<input checked="" type="checkbox"/>
		Yves Thibault, personnel enseignant	<input checked="" type="checkbox"/>
		Charlène Rivest, personnel professionnel	<input checked="" type="checkbox"/>
		Lise Desrosiers, personnel soutien	<input checked="" type="checkbox"/>
		Isabelle Cosette	<input type="checkbox"/>
PARENTS		PERSONNEL GESTIONNAIRE	
Mathieu Joyal	<input checked="" type="checkbox"/>	Mélanie Beausoleil, gestionnaire administrative	<input checked="" type="checkbox"/>
Annie Bilodeau	<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Rondeau, directrice adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>
François Cardin	<input type="checkbox"/>	Pierre-Olivier Demers Giroux, directeur adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Caroline Blouin	<input checked="" type="checkbox"/>	Mathieu Aubin, directeur adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Mélanie Joly	<input checked="" type="checkbox"/>		
Cathy Marticotte	<input type="checkbox"/>		
SUBSTITUTS			
Julie Gingras	<input checked="" type="checkbox"/>		
Marie-Claude Hébert	<input checked="" type="checkbox"/>		
ÉLÈVES			
Jonathan Lauzon, élève	<input checked="" type="checkbox"/>		
Maude Forest, élève	<input type="checkbox"/>		
PERSONNE DU PUBLIC	<input checked="" type="checkbox"/>		

Secrétaire des rencontres : Karine Savard, secrétaire d'école

La séance est ouverte à 18 h 05. M. Pierre-Olivier Demers Giroux, directeur adjoint au 1^{er} cycle est présenté aux membres. Il est mentionné que M. Mathieu Aubin assure maintenant la direction adjointe du 2^e cycle.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Mathieu Joyal fait la lecture de l'ordre du jour en expliquant le nouveau format de celui-ci, qui sera dorénavant utilisé pour les prochaines séances.

Il est proposé par M. Yves Thibault et secondé par Mme Caroline Blouin d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

Ajout des points suivants : 10.1 Évolution des inscriptions 2022-2023

10.2 Enregistrement de la séance du CÉ.

CEBJ-220201-025

2. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021

M. Mathieu Joyal demande que certaines précisions soient apportées au procès-verbal du 7 décembre concernant le point *Lecture et adoption de l'ordre du jour*.

Considérant qu'aucun commentaire n'est fait et qu'aucun membre n'a d'autre modification à apporter, il est proposé par M. Patrick Léveillé et secondé par M. Carl Geoffroy d'adopter le procès-verbal du 7 décembre avec les modifications demandées.

CEBJ-220201-026

3. Suivi au procès-verbal du 7 décembre 2021

Aucun suivi.

4. Questions du public

M. David Richard a une question à soumettre à la direction de l'école :

Question :

Pouvez-vous apaiser nos inquiétudes et nous confirmer clairement que tout sera déployé afin de maintenir les standards préalablement établis dans l'entièreté du programme ? Sans suivi à cet égard, il y aura assurément un impact sur le futur de la concentration.

Réponse :

Dans un premier temps, en guise de réponse, la direction cite la Secrétaire générale du Centre de service scolaires des Samares suite à une question posée au CA du 21 décembre 2021 : [...] *Lorsque la capacité d'accueil est atteinte, les critères d'inscription établis par la LIP donnent la priorité aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école (bassin de l'école secondaire). Cela répond à la logique et à l'obligation de permettre aux élèves de pouvoir œuvrer et vivre dans leur milieu propre. Le désir de faire partie d'une activité parascolaire ne l'emporte pas sur cet aspect. [...]*

Outre le principe qui nous oblige à prioriser les élèves du bassin, et qui heureusement, est suffisant pour combler les places de la concentration basketball, nous continuerons à mettre les efforts nécessaires au maintien de tous les programmes offerts à l'école.

5. Mot du président

5.1. Correspondance

Pas de courrier

6. Mot de la représentante du comité de parents

Mme Bilodeau mentionne qu'à la dernière rencontre, les membres du comité ont soulevé un questionnement en lien avec la problématique du transport scolaire. Elle s'informe auprès de la direction si certains parents de l'école ont faits des plaintes en lien avec les retards d'autobus et l'annulation de certains trajets causés par le manque de conducteurs. Il est répondu qu'une plainte avait été formulée de la part d'un seul parent. L'école est peu touchée par les problématiques liées au transport. Il est mentionné que l'école est accessible aux élèves de 8h à 18h et qu'un téléphone est mis à la disposition des élèves. Le service du transport assure un suivi auprès des parents par l'envoi d'un courriel.

Mme Bilodeau informe les membres que ce sujet sera approfondi lors de la prochaine rencontre du comité de parents.

7. Mot des représentants des élèves

7.1. Entrepreneuriat

M. Jonathan Lauzon informe les membres que du 4 au 8 avril prochain des ateliers midi seront offerts aux élèves sur l'importance d'économiser et comment éviter de s'endetter. Une conférence est prévue à cet effet. Les projets d'entrepreneuriat sont possibles grâce à un don de 5 000\$ du gouvernement.

7.2. Local de socialisation

M. Jonathan Lauzon parle du local de socialisation aux membres. Celui-ci regroupera diverses activités pour les élèves en plus du club de lecture qui s'y déroule déjà.

7.3. Activités St-Valentin

M. Lauzon fait part aux membres des activités qui auront lieu lors de la semaine de la St-Valentin : quiz « À qui les yeux », vente de fleurs et chocolat noir (70%), courrier du cœur et journées thématiques.

8. Attributions du conseil

8.1. Décret du CSSS et sommaire procès-verbal

M. Joyal mentionne le *Décret 735-2021*, du 26 mai 2021 :

« 37° toute séance publique d'un conseil d'établissement d'un établissement d'enseignement doit être tenue sans la présence du public mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; »

Il mentionne qu'il serait préférable de modifier la façon de faire actuelle qui est de publier un « projet de procès-verbal » sur le site internet, puisque celui-ci n'a pas fait l'objet de l'approbation du conseil.

Plusieurs options sont évaluées par les membres :

- rédaction du procès-verbal dans les 10 jours ouvrables suivant la séance avec approbation des membres par courriel avant publication;
- document résumant les points de la séance avec la mention information ou approbation (modèle présenté aux membres);
- rédaction du procès-verbal dans les 10 jours ouvrables avec en filigrane la mention « projet » et approbation de la présidence avant publication. Les changements à apporter seront validés lors de la séance suivante en présence de tous les membres.

Les membres discutent de ces options. Il est mentionné que le délai pour rédiger le procès-verbal et avoir l'approbation de tous les membres est peut-être un peu serré. Il est aussi fait mention que cette méthode peu amener plusieurs manipulations du procès-verbal sans que tous les membres aient été consulté au préalable. L'option du résumé a aussi été débattue et mise de côté pour ne pas produire 2 documents ayant le même objectif.

Il a donc été résolu à l'unanimité de rédiger le procès-verbal dans les 10 jours ouvrables après la séance, d'y apposer un filigrane « projet » et de le faire approuver par la présidence avant la publication. Un courriel sera envoyé aux membres pour les informer de la disponibilité du projet du procès-verbal. Les modifications seront présentées lors de la séance suivante à tous les membres pour approbation.

CEBJ-220201-027

8.2. Activités avec ou sans dérangement (Annexe I)

Considérant que le tableau regroupant les activités avec ou sans dérangement a été transmis aux membres avant la séance et que les ajouts sont mentionnés et expliqués lors de la séance et qu'aucune question n'est posée, il est résolu à l'unanimité d'approuver toutes les activités tel que présentées.

CEBJ-220201-028

8.3. Situation Covid

La direction fait le point sur la situation liée à la pandémie. Celle-ci assure aux membres que les informations sont transmises le plus rapidement possible aux parents et au personnel. Les nouvelles règles sanitaires font en sorte d'occasionner un taux d'absentéisme plus élevé qu'à la normale au niveau du personnel enseignant. La difficulté de trouver des enseignants légalement qualifiés est aussi un facteur important. La direction mentionne que l'objectif premier est tout de même d'avoir le plus d'enseignants qualifiés pour assurer l'enseignement aux élèves. Pour pallier aux manques actuels causés par la pandémie, l'école recrute présentement des étudiants de niveau collégial pour assurer le remplacement d'enseignants.

Une salle a aussi été aménagée pour les élèves qui présentent des symptômes à l'école. Ceux-ci ont la possibilité de passer un test rapide par le personnel formé à le faire. Le personnel de l'école a aussi la possibilité de pouvoir faire un test rapide à l'école par le personnel qualifié, si des symptômes se développent durant leur prestation de travail.

8.4. Journée pédagogique – Calendrier scolaire (Annexe II)

Les membres sont informés que la date de remise des notes par les enseignants a été reportée au 31 janvier 2022 et celle de la remise du bulletin au 11 février 2022. Les rencontres de parents auront lieu lors de la journée pédagogique du 15 février 2022 en visioconférence avec Calendly. L'horaire sera aménagé de façon à tenir compte des parents qui travaillent de jour.

8.5. Demande d'autorisation de dépenses au fonds à destination spéciale (Annexe III)

Considérant que le tableau des demandes d'autorisation de dépenses au fonds à destination spéciale a été transmis aux membres avant la séance et que les éléments s'y trouvant ont été énumérés durant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes tel que présentées.

CEBJ-220201-029

8.6. Mesure protégée (Annexe IV)

Mme Beausoleil explique aux membres que la mesure protégée est la somme octroyée par le Ministère et que les fonds associés à cette mesure sont divisés en catégorie. Ces sommes doivent servir seulement à la vocation qui leur a été attribuée et ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins. Il n'est pas possible de faire des transferts entre les catégories. Le document comprend les sommes allouées pour l'école secondaire Barthélemy-Joliette et l'Intervalle.

Considérant que le document a été transmis aux membres avant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le document tel que présenté.

CEBJ-220201-030

8.7. Ventilation – Équipes sportives (Annexe V)

Mme Beausoleil présente la ventilation pour la course, le football (saison automne), le basketball féminin et le basketball masculin. Chaque ventilation est expliquée et détaillée aux membres. Il est mentionné que d'autres ventilations seront présentées aux membres lors de séances subséquentes. Certains frais qui sont liés aux tournois qui auront lieu ultérieurement ne peuvent être déterminés actuellement pour que le principe d'utilisateur-payeur puisse être respecté, ainsi que la saison de football (printemps) qui n'a pas encore débuté.

M. Beausoleil mentionne que pour le football, un prix plafond de 200\$ a été fixé par joueur par saison. Malgré une ventilation plus élevée, les frais supplémentaires seront assumés par le fonds 9 avec des sommes provenant de dons et diverses subventions.

Mme Beausoleil est questionnée par Mme Gingras au sujet du salaire des entraîneurs. Il est répondu que les frais d'entraîneurs sont basés sur les balises et les coûts défrayés l'an passé. Elle la questionne aussi sur les frais de thérapeutes au football. Mme Gingras mentionne qu'elle a déjà eu ce rôle par le passé et qu'elle est surprise d'apprendre que ceux-ci soient rémunérés. Il est répondu que le RSEQ exige la présence de soigneurs et que ceux-ci sont rémunérés. (Le responsable a été questionné à cet effet suite à la question de madame Gingras. Celui-ci voulait s'assurer que les frais seraient acceptés par le conseil avant d'officialiser l'information.)

Considérant qu'aucune autre question n'est posée, il est convenu à l'unanimité d'approuver la ventilation des équipes sportives tel que présentée.

CEBJ-220201-031

8.8. Qualité de l'air

Mme Beausoleil explique aux membres que la ventilation de l'école est mécanique et que la circulation de l'air est contrôlée par les ressources matérielles du Centre de service scolaires des Samares. L'ouverture de fenêtre et de porte n'est pas nécessaire pour assurer une bonne qualité de l'air. Cependant, il a été recommandé aux enseignants sur une base volontaire et dans la mesure du possible d'ouvrir la porte de leur classe.

Concernant les capteurs de CO2, le processus est enclenché, cependant la priorité est attribuée aux milieux qui n'ont pas de ventilation mécanique. (Après une vérification faite auprès des ressources matérielles du CSS des Samares, la pose des capteurs est en cours et devrait être terminée vers la mi-avril.)

8.9. Suivi régie interne

Mme Bilodeau mentionne aux membres qu'elle n'a pas eu l'occasion d'entrer en contact avec Mme Cossette depuis la dernière séance. Elle communiquera avec Mme Cossette prochainement pour amorcer le projet.

8.10. Critères de sélection – Direction

Le document a été remis au président ainsi que les critères qui avait été approuvé au conseil l'an passé. Le président souhaite consulter les membres parents avant d'approuver les critères.

9. Informations de la direction

Aucun point.

10. Autres points

10.1. Évolution des inscriptions 2022-2023

M. Mathieu Aubin informe les membres qu'une rencontre a eu lieu avant la période des fêtes avec les responsables de concentration ainsi qu'avec la secrétaire qui assure le suivi des nouvelles inscriptions en concentration. Lors de cette rencontre, il a été déterminé que les responsables recevront par écrit les critères et délais pour chacune de leur concentration. Il a aussi été convenu que le formulaire de pré-inscription sera disponible en ligne dès le mois d'août et que pour la remise du bulletin de 5e année, une seule façon de faire sera déterminée.

10.2. Enregistrement des séances

Il est convenu durant la séance d'enregistrer celle-ci à des fins de prise de note et en cas de litige. Il est convenu que l'enregistrement restera confidentiel et ne sera pas partagé, publié ou diffusé sans l'autorisation des membres du conseil et sans l'approbation des personnes concernées, il ne sera pas divulgué à d'autres personnes que les membres du conseil d'établissement, la direction et la secrétaire des séances.

CEBJ-220201-032

11. Date de la prochaine rencontre – 5 avril 2022

La date de la prochaine séance du conseil d'établissement est fixée au 5 avril 2022. Les modalités de la rencontre seront fixées selon les règles sanitaires en vigueur.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Patrick Léveillé, la séance est levée à 19h50

CEBJ-220201-033

Robert Jacob jr.
Directeur de l'école

Mathieu Joyal
Président

Karine Savard
Secrétaire de la séance